

Arrêté temporaire de travaux
n° 23-AT-0836

Portant réglementation du
stationnement
boulevard de Pesaro
du 27/09/2023 au 29/09/2023

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Votre correspondant :

Vu le Code de la route et notamment l'article R.417-10

SERVICES TECHNIQUES
Direction INFRA -PL/DP
Tel : 01.47.29.50.50
Fax : 01.47.29.48.22

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Considérant que l'entreprise CURIOSA FILMS va procéder à un tournage de film sur le secteur de la Défense,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement le stationnement afin de maintenir la sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 27/09/2023 et jusqu'au 29/09/2023, les prescriptions suivantes s'appliquent boulevard de Pesaro, sur l'emplacement réservé aux cars, face à la place François Mitterrand :

Le stationnement des véhicules est interdit. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux véhicules utilisés par la société CURIOSA FILMS.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. la société CURIOSA FILMS est autorisée à stationner ses véhicules sur la totalité de l'emplacement réservé aux cars.

Article 2 : Le cheminement et la protection des piétons seront assurés en toutes circonstances par l'entreprise CURIOSA FILMS, si nécessaire le renvoi des piétons sur trottoir opposé, s'effectuera par les traversées existantes.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par CURIOSA FILMS.

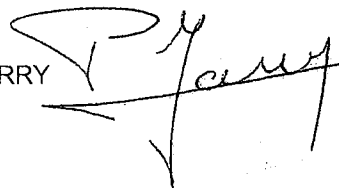
Article 4 : Monsieur Eric SIMILLE (CURIOSA FILMS) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



NANTERRE, le 15 septembre 2023

Le Maire de NANTERRE

Patrick JARRY



DIFFUSION:

COMMISSARIAT DE POLICE
DLITP (MAIRIE DE NANTERRE)

Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)

Monsieur Eric SIMILLE (CURIOSA FILMS) ericsimille@gmail.com

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication